

## 16. Nombre de faillites

**Définition**

La faillite est un autre indicateur des décès d'entreprises. Les sources des données concernant les faillites utilisées pour la base de données concernant les indicateurs actualisés de l'entrepreneuriat sont décrites au tableau A.2, annexe II.A.

**À retenir**

Les données récentes disponibles mettent en évidence des évolutions identiques d'un pays à l'autre : entre le premier trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2009, le nombre de procédures de faillite a considérablement augmenté dans tous les pays, et cette tendance s'est maintenue à des niveaux élevés jusqu'au deuxième trimestre de 2010.

**Comparabilité**

La législation de la faillite diffère d'un pays à l'autre. Dans certains pays, une déclaration de faillite signifie que l'entreprise doit mettre immédiatement fin à ses activités commerciales. Dans d'autres, les entreprises peuvent se déclarer en faillite tout en poursuivant leurs activités commerciales, la direction opérationnelle étant assurée par des administrateurs judiciaires. L'entreprise finit par fermer lorsqu'elle atteint le stade de la liquidation, mais il arrive aussi qu'elle puisse poursuivre l'exploitation, quoique restreinte et pilotée par une nouvelle structure. Certaines entreprises figurant dans les registres des entreprises peuvent ainsi être actives mais également en faillite ; il est donc très difficile d'utiliser un concept de décès fondé sur la faillite, notamment parce que certaines entreprises théoriquement en faillite peuvent se redresser.

Par ailleurs, les fermetures d'entreprises peuvent avoir différentes causes, dont certaines seulement correspondent à des liquidations faisant suite à une faillite. Des études portant sur la gestion financière des entreprises ont mis en évidence le fait que la probabilité pour une entreprise d'être concernée par la faillite ou par d'autres procédures d'insolvabilité varie selon le pays, de même que le résultat final de ces procédures. La proportion de procédures de faillite qui débouchent sur une liquidation effective, et non sur une réorganisation, varie aussi d'un droit national de la faillite à l'autre.

**Notes**

La tendance-cycle est la trajectoire sous-jacente ou la direction générale que l'on observe dans les données sur le long terme, c'est-à-dire la combinaison des mouvements à long terme (tendance) et de moyen à long terme (cycle) dans la série originale. Dans une série temporelle, la tendance-cycle est la composante qui représente les variations de basse fréquence, les fluctuations de haute fréquence ayant été filtrées. Cette composante peut être interprétée comme représentant les variations de période plus longue qu'un seuil donné (un an et demi est habituellement considéré comme la longueur minimale d'un cycle d'affaires). En pratique, l'estimation de la tendance-cycle est effectuée en estimant et en supprimant les composantes saisonnière et irrégulière des données originales non ajustées. (cf. <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=6693>).

**Source/base de données en ligne**

Timely Indicators of Entrepreneurship (TIE), Base de données de l'OCDE.

**Pour en savoir plus**

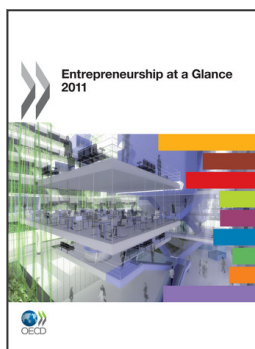
Eurostat (2010), *Estimation of recent business demography data*, DOC.06/EN/EUROSTAT/G2/BD/JUN10.

OCDE (2010), *Measuring Entrepreneurship*, Cahiers Statistiques de l'OCDE n° 15, [www.oecd.org/dataoecd/50/56/46413155.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/50/56/46413155.pdf).

Graphique 16.1. Nombre de faillites, moyenne 2006 = 100, tendance-cycle



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932484341>



Extrait de :  
**Entrepreneurship at a Glance 2011**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/9789264097711-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Nombre de faillites », dans *Entrepreneurship at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264097735-20-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).